

## **INTERVIEW Barbara Falk - La Banque des Territoires partenaire d'AZIMUTS**

---



### **Vous êtes un partenaire important et de longue date du Congrès Hlm et cette année vous soutenez en plus le tiers-lieu AZIMUTS organisé par l'AURA Hlm, pourquoi ?**

La relation avec les organismes de logement social est l'histoire, l'âme et l'avenir de la Banque des Territoires. Nous suivons depuis des décennies les évolutions du secteur pour nous adapter à ses besoins et à ses défis.

C'est particulièrement le cas en Auvergne-Rhône-Alpes, où nous sommes partenaires des 85 bailleurs sociaux et où, après avoir répondu présents lors de la crise sanitaire, en apportant des solutions de financement d'urgence, nous souhaitons nous inscrire à leurs côtés dans leurs priorités actuelles : être au rendez-vous de l'enjeu de la rénovation ; les accompagner dans des objectifs de création de logements de plus en plus complexes à tenir, du fait notamment des difficultés d'accès au foncier et à la construction de manière générale. Dans ce contexte, nous sommes très attachés à la relation privilégiée que nous avons avec l'AURA Hlm, ses membres et son président, et souhaitons la consolider par la réalisation d'événements communs lors du Congrès.

### **AZIMUTS réunira de nombreux experts aux profils différents autour du thème « Réussir la ville de demain », qu'est-ce que cela vous inspire ?**

D'abord, c'est un thème magnifique... et un objectif ambitieux ! Un objectif qui montre à quel point les organismes de logement social sont aujourd'hui attendus non seulement sur la construction en nombre de logements pour répondre à une demande sociale très forte, mais aussi de manière globale sur l'insertion de nos concitoyens dans des espaces urbains intégrant aussi les enjeux d'éducation, de santé, d'autonomie, de sécurité, de commerce, de mobilité... La Banque des Territoires participe d'ailleurs, aux côtés de nos partenaires présents au sein de l'AURA HLM et d'élus locaux porteurs à la fois d'une vision pour leur territoire et d'une ambition pour leur organisme de logement social, à des projets à vocation commerciale ou médico-sociale, notamment par la création de foncières ou de structures ad hoc.